



Rencontres nationales de la marche en ville 2023 : pour le renforcement des mesures concernant la marche dans le Plan national vélo et marche 2023-2027

La 2^e édition des Rencontres Nationales de la Marche en Ville organisée à Reims jeudi 9 et vendredi 10 novembre 2023 par le collectif *Place aux piétons* a marqué un tournant décisif dans l'engagement de tous les acteurs en faveur de la marche, un mode de déplacement vertueux répondant aux enjeux cruciaux de notre société, tels que la santé, les aspects sociaux, économiques, sportifs et environnementaux.

Organisé avec le soutien de l'ADEME, du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, du ministère chargé des Transports, la Métropole du Grand Reims et la Ville de Reims, les sociétés Keolis et Someware, cet événement a rassemblé un large public, de collectivités locales et services de l'État, en passant par les entreprises privées et les associations, françaises mais également européennes.

Face à cette forte mobilisation collective et dans la perspective de porter à 30 % la part modale de la marche dans les déplacements des Français d'ici 2030, le collectif *Place aux Piétons* propose un renforcement progressif des mesures liées à la marche dans le Plan National vélo et marche 2023-2027 d'ici 2027. Ces propositions s'étendent également aux politiques publiques de planification écologique et de lutte contre la sédentarité.

Les propositions à destination de l'État incluent quatre volets majeurs :

1. Améliorer la gouvernance et la capacité des acteurs à définir et conduire des politiques marche ambitieuses et adaptées

- Renforcer les moyens que l'État, à tous les niveaux, met dans le pilotage des politiques publiques relatives à la marche et inscrire la marche dans le périmètre des instances territoriales mises en place dans le cadre de la loi LOM.
- Améliorer la concertation et mieux associer les associations, les différents usagers de l'espace public et les experts dans l'élaboration des politiques publiques relatives à la marche à pied. Elargir les commissions accessibilité à l'espace public.
- Développer des campagnes nationales, inscrire la marche dans les campagnes existantes (semaine des mobilités, ...) et promouvoir les meilleures pratiques pour tous les publics.
- Acquérir une meilleure connaissance de la marche : mieux exploiter les données existantes, compléter et harmoniser les études sur les thématiques santé et économie.

2. Un espace public accessible et sûr pour les piétons (volet réglementaire)

- Sanctuariser le trottoir, généraliser le 30 km/h, mieux sanctionner les infractions. Harmoniser nationalement ces réglementations tout en respectant l'autonomie des collectivités.
- Renforcer la collecte et l'exploitation des données sur l'accidentologie piétons. La faire connaître. Généraliser les audits sécurité dès la survenance d'un accident.
- Rendre obligatoire (avec sanctions) l'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie ainsi que des volets marche de la LOM.

3. Aménager les espaces piétons (volet infrastructures)

- Accompagner financièrement les collectivités pour la réalisation de schémas directeurs piétons et la réalisation des infrastructures.
- Favoriser la montée en compétence des collectivités sur la thématique marche.
- Généraliser les audits de compatibilité avec la marche pour tous travaux concernant les voies publiques, y compris les projets vélo.

4. Inciter, motiver : faire que nos contemporains choisissent la marche

- Elargir à la marche le forfait mobilité durable
- Créer un observatoire de la marche et un centre de développement de la marche
- Développer un « savoir marcher » qui dépasse le simple enseignement du code de la route pour réintroduire la marche comme une option de mobilité et de lutte contre la sédentarité pour tous les publics et en particulier dans les plans de déplacements scolaires. Mobiliser les réseaux associatifs à cet effet et les accompagner.
- Organiser les cheminements piétons en itinéraires continus et en réseau, les baliser et développer des outils : signalétique, plans, applications mobiles adaptées aux différents publics.

Pour soutenir ces initiatives, le collectif propose une traduction financière, avec une augmentation progressive de la dotation marche à pied, atteignant 50 M€ en 2024, 100 M€ en 2025, pour ensuite s'élever à 300 M€ en 2027.

Ces propositions ambitieuses visent à faire de la marche un mode de déplacement incontournable, bénéfique à tous les niveaux de la société. Le collectif *Place aux Piétons* encourage vivement l'État à intégrer ces recommandations dans le Plan National vélo et marche 2023-2027 et ses autres politiques publiques, pour un avenir plus sain, plus durable et plus convivial.

CONTACTS PRESSE :



FFRandonnée

Anne Deny - 06 84 15 09 17
adeny@ffrandonnee.fr



Rue de l'Avenir

Anne Faure - 06 64 35 09 72
a.faure.rda@orange.fr



60 Millions de piétons

Christian Machu - 06 73 74 18 94
sg.60mdp@yahoo.com



Club des villes et territoires cyclables et marchables

Martin Kolle - 06 89 70 17 51
martin.kolle@lobbycom.fr

Avec le soutien de

